



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 24 mai 2011

Compte rendu affiché le : 27 mai 2011

Date de la convocation : 11 mai 2011

Nombre de délégués :	31	Nombre de délégués concernés :	31
En exercice :	31	En exercice :	31
Présents :	20	Présents :	20
Votants :	22	Votants :	22

Présents:

CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Boudier JP, Tardy F,

CCFL : Mrs Gonon P, Rousset L, Séon M, Vincent G (2), Mme Grange M (2),

CCHL : Mrs Bouchut R, Bruyas JM, Mme Larue MF, Morales P, Villard Ph, Bonnard JC,

SEM :

Autres communes : Mrs Reynard R, Bouchut O, Barcet A, Laval D, Guyot D, Pallandre A.

Secrétaire de séance : M. Tardy F

Excusés : Mrs Besset C, Louat R, Vocanson E, Bruyère C, Lhopital JL, Guyot P, Villemagne G

N° 304 Objet : Convention entre le SIMA et l'association « la Bulle Verte » pour aides financières dans le cadre des réhabilitations des installations d'ANC :

Monsieur le Président présente la convention entre l'Association « la Bulle Verte » (composée des trois communes : St Galmier, Chamboeuf et St Médard en Forez et Badoit) et le SIMA Coise Furan. L'Association « la Bulle verte » va apporter une aide financière aux usagers des trois communes concernés par des réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif classées défavorables. Les aides de l'association vont varier suivant les cas (autres financeurs) pour permettre à tous les usagers concernés d'obtenir des aides à hauteur de 50% sur un coût plafond de 7 500 € TTC. Les aides concernant les travaux sous maîtrise d'ouvrage SIMA Coise vont transiter par le SIMA et les autres seront versées directement aux usagers. Dans tous les cas, le SPANC devra émettre un avis technique sur le projet et sur la réalisation. Afin de fixer les modalités d'intervention de chacun, il est proposé de signer une convention entre le SIMA et l'association « la bulle verte ». Cette dernière est présentée aux membres du comité syndical.

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du comité syndical de signer cette convention.

Oui cet exposé, les membres du comité syndical autorisent le Président à signer cette convention.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 24 mai 2011
Le Président
Jean Yves Charbonnier